

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**EVALUATION À MI-PARCOURS**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE RÉGIONAL DE LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE**

**sur le Développement et la Gestion intégrés des Ressources en Eau**

**(2016-2020)**

Octobre 2018



**Table des matières**

[**I. Spécifications générales** 2](#_Toc526886817)

[**1.1 Contexte** 2](#_Toc526886818)

[**1.2 Plan d'action stratégique régional de la SADC** 2](#_Toc526886819)

[**2.0 Plan d'action stratégique régional de la SADC IV** 2](#_Toc526886820)

[**2.1 Objectif du RSAP IV** 2](#_Toc526886821)

[**2.2 Le Cadre Conceptuel du RSAP IV** 2](#_Toc526886822)

[**3.0 Politique de la SADC sur l'élaboration de stratégies, la planification, le suivi et l'évaluation** 2](#_Toc526886823)

[**3.0 Évaluation à mi-parcours du RSAP IV** 2](#_Toc526886824)

[**3.1 Objectifs** 2](#_Toc526886825)

[**3.2 Méthodologie proposée pour l'évaluation à mi-parcours du RSAP IV** 2](#_Toc526886826)

[**3.3 Approche et Méthodologie** 2](#_Toc526886827)

[**3.4 Livrables** 2](#_Toc526886828)

[**4.0 Arrangements de gestion** 2](#_Toc526886829)

[**4.1 Experts requis** 2](#_Toc526886830)

[**5.0 Arrangements de mise en œuvre** 2](#_Toc526886831)

[**6.0 Planification** 2](#_Toc526886832)

[**7.0 Préparation du RSAP IV** 2](#_Toc526886833)

[**8.0 Conditions de candidature et date limite de soumission** 2](#_Toc526886834)

# **I. Spécifications générales**

# **1.1 Contexte**

Les présents Termes de Référence définissent les services de conseil nécessaires pour mener à bien l’évaluation à mi-parcours du Plan d’action Stratégique Régional (RSAP) de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) IV sur le Développement et la Gestion intégrés des Ressources en Eau (GIRE), 2016-2020[[1]](#footnote-1). La région de la SADC se caractérise par un grand nombre de cours d’eau partagés. La plupart des principaux cours d'eau de la région sont partagés par deux pays ou plus. La région compte 15 bassins hydrographiques communs, dont 13 ne sont partagés que par les États membres de la SADC. Environ 30 aquifères partagés ont également été identifiés dans la région de la SADC.

Les cours d’eau partagés offrent d’énormes possibilités de coopération dans la gestion des ressources partagées pour le développement et l’intégration économiques régionaux. Depuis le milieu des années 90, la SADC a adopté une série d’instruments régionaux pour appuyer la gestion commune des ressources en eau partagées, notamment le Protocole sur les cours d’eau partagés et le RSAP sur la gestion intégrée des ressources en eau.

En 1995, les États membres de la SADC ont adopté le Protocole sur les cours d'eau partagés afin de fournir un cadre pour la gestion des cours d'eau partagés dans la région. Le Protocole a été révisé en 2000 pour refléter les principes adoptés dans la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d’eau internationaux à des fins autres que la navigation, et pour tenir compte de certains changements apportés aux commentaires internationaux des États membres.

Le Protocole révisé est entré en vigueur en septembre 2003. L'objectif du protocole est de "favoriser une coopération étroite et coordonnée dans la gestion, la protection et l'utilisation des cours d'eau partagés, et de faire progresser le programme d'intégration régionale et de réduction de la pauvreté de la SADC". Les principes énoncés dans le Protocole sont mis en œuvre par le biais du RSAP sur la GIRE, au moyen d’une série d’activités définies.

# **1.2 Plan d'action stratégique régional de la SADC**

Le Protocole de la SADC sur les cours d'eau partagés constitue le cadre de coopération permettant d'orienter le développement et la gestion conjoints des ressources. La politique et la stratégie régionales de la SADC pour le secteur de l’eau ont été élaborées et sont mises en œuvre par le biais du RSAP sur la GIRE afin de garantir la mise en œuvre des aspirations du Protocole.

Le principal objectif du RSAP est de créer un environnement, un leadership et une coordination durables dans la planification stratégique des ressources en eau, leur utilisation et le développement des infrastructures grâce à l’application de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) aux niveaux des États membres, des régions, des bassins fluviaux et des communautés.

Le premier RSAP de la SADC (RSAP I: 1999-2004) s’est attaché à créer un environnement propice et à atteindre son objectif. Le RSAP II (2005-2010) était axé sur le développement des infrastructures tout en continuant à renforcer l’environnement propice et à atteindre son objectif. Le RSAP III (2011 - 2015) a été conçu pour fournir un cadre efficace et fiable contribuant à la réduction de la pauvreté, à l'intégration régionale, à la paix et à la sécurité et au développement socio-économique.

Le RSAP III avait pour objectif de créer un environnement propice à la gouvernance régionale de l’eau, à la gestion de l’eau et au développement des infrastructures grâce à l’application de la GIRE. Le RSAP III s’appuie sur les travaux du RSAP I et II pour assurer la durabilité de l’environnement propice, tout en mettant l’accent sur le développement des infrastructures. Le RSAP IV actuel (2016-2020) a pour objectif de libérer le potentiel de l'eau et des ressources associées pour jouer son rôle de moteur et de catalyseur du développement socio-économique.

# **2.0 Plan d'action stratégique régional de la SADC IV**

Le RSAP IV est mis en œuvre par le secrétariat de la SADC par l’intermédiaire de la Division de l’eau, au sein de la Direction de l’infrastructure et des Services. Le RSAP IV fournit une orientation au secteur de l'eau de la SADC pour la période allant de janvier 2016 à décembre 2020 et vise à mettre en œuvre les interventions prioritaires de la Stratégie Régionale de l'Eau et de la Politique Régionale de l'Eau. Il sert également de plan de mise en œuvre pour atteindre les objectifs plus larges de la composante eau du Plan de Développement Stratégique Indicatif Régional (RISDP) et du chapitre sur l'eau du Plan directeur de développement des infrastructures régionales (RIDMP).

# **2.1 Objectif du RSAP IV**

Le RSAP IV (2016-2020) du programme relatif à l'eau de la SADC a pour objectif:

*«Libérer le potentiel de l’eau (et des ressources associées) pour jouer son rôle de moteur et de catalyseur du développement socioéconomique à travers le développement et la gestion des infrastructures en eau, afin de soutenir l’approvisionnement en eau et l’assainissement, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et la protection contre les catastrophes liées à l’eau avec comme objectif ultime de contribuer à la paix et à la stabilité, à l'industrialisation, à l'intégration régionale et à l'éradication de la pauvreté. "*

Le RSAP IV comprend huit programmes, chacun contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du RSAP. En tant que plan stratégique, le RSAP est dynamique. Bien que les buts et objectifs du RSAP ne devraient pas changer au fil du temps, les projets et interventions identifiés à ce stade doivent rester flexibles et ajustés à mesure que le contexte change et que les résultats sont atteints.

Basé sur une approche programmatique, le RSAP IV est conçu pour avoir des impacts durables à grande échelle, grâce à la réalisation d'une série d'objectifs stratégiques et opérationnels. Les programmes du RSAP IV sont présentés suivant la structure du cadre stratégique, en commençant par les programmes axés sur la gouvernance de l’eau à ceux qui contribuent au développement des infrastructures et à la gestion de l’eau.

# **2.2 Le Cadre Conceptuel du RSAP IV**

La figure 1 montre le cadre conceptuel et la vue d'ensemble du RSAP IV et comment il contribue aux objectifs généraux de la SADC.



*Figure 1. Cadre conceptuel du RSAP IV.*

L’objectif général des programmes et interventions du RSAP IV, dont les piliers du groupe sont la gouvernance, le développement et la gestion des infrastructures, et à partir duquel les domaines d’intervention sont dérivés, est de contribuer à la réalisation des objectifs du Traité de la SADC à un niveau plus élevé d’élimination de la pauvreté, de la paix et de la stabilité, de l’industrialisation et de l’intégration régionale.

Pour contribuer à la réalisation des objectifs du Traité de la SADC, les interventions du RSAP IV visent à faciliter le développement des infrastructures écologiques et hydrauliques pour la fourniture des services suivants: approvisionnement en eau et services d'assainissement, eau pour la sécurité énergétique et alimentaire et eau pour le développement industriel, tout en renforçant la sécurité des communautés et des investissements liés aux catastrophes liées à l’eau. Les piliers du groupe du cadre conceptuel du RSAP IV sont fondés et ancrés sur une base solide fournie par l’adoption et l’utilisation des principes et bonnes pratiques de la GIRE, ainsi que par l’utilisation des approches par lien.

# **3.0 Politique de la SADC sur l'élaboration de stratégies, la planification, le suivi et l'évaluation**

En février 2012, le Conseil des ministres de la SADC a approuvé la Politique de la SADC sur l’élaboration, la planification, le suivi et l’évaluation de la stratégie de la SADC afin de renforcer le processus décisionnel de la SADC en matière de définition des priorités, d’allocation des ressources et de gestion des programmes afin d’améliorer les résultats.

La politique définit les mesures critiques que doivent prendre les institutions concernées en ce qui concerne l’élaboration, la planification, le suivi et l’évaluation des stratégies. Dans le domaine du suivi et de l’évaluation, la politique stipule que le Secrétariat doit effectuer un suivi et une évaluation continus afin de fournir des informations en retour sur le respect des engagements et la cohérence entre les résultats prévus et les résultats réels.

La fonction de suivi et d'évaluation du Secrétariat comprendra l'évaluation des plans opérationnels, qui sont exécutés par le Secrétariat, ainsi que le suivi et l'évaluation des protocoles, qui relèvent de la responsabilité des États membres. Les tâches de surveillance relatives aux protocoles seront effectuées en coordination avec les États membres.

Les processus de suivi et d'évaluation seront mis en œuvre sur la base de normes et de valeurs professionnelles internationalement reconnues, notamment: utilité, crédibilité, transparence, éthique, indépendance, impartialité et capacité.

Conformément à la Politique de la SADC sur l’élaboration, la planification, le suivi et l’évaluation de la stratégie, cette mission contribuera aux objectifs de la Politique, énoncés ci-dessous:

1. Consolider les mécanismes institutionnels permettant au Secrétariat de la SADC d’améliorer ses capacités en matière de suivi et d’évaluation.
2. Renforcer la capacité du Secrétariat à *mobiliser des ressources* et à coordonner les efforts organisationnels et l’appui des parties prenantes aux priorités de la SADC.
3. Fournir des mécanismes efficaces pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des résultats ciblés sur la base de preuves à différents niveaux.
4. Améliorer *l'apprentissage, l'appropriation*, l'engagement et la responsabilisation des résultats pour les parties prenantes de la SADC concernées.

# **3.0 Évaluation à mi-parcours du RSAP IV**

Le RSAP IV est actuellement à mi-parcours de sa période de mise en œuvre. Dans le cadre du suivi continu des programmes de la SADC relatifs à l'eau et pour éclairer la mise en œuvre des activités du RSAP IV à l'horizon 2020, une évaluation à mi-parcours est en cours.

# **3.1 Objectifs**

L'évaluation à mi-parcours du RSAP IV (2016-2020) a pour objectifs:

1. *Informer la SADC de l'état de la mise en œuvre des programmes RSAP IV.*
2. *Informer les parties prenantes sur l'état et l'efficacité du RSAP IV.*
3. *Recommander des activités pertinentes pour renforcer la mise en œuvre des activités et programmes du RSAP IV en réponse aux récents engagements pris par les ministres et les chefs d’État de la SADC.*
4. *Recommander les domaines prioritaires à prendre en compte dans le RSAP V (2020-2024).*

Pour atteindre ces objectifs, le consultant devra:

1. *Réaliser une évaluation à mi-parcours du RSAP IV et définir l'état de la mise en œuvre des interventions du RSAP IV.*
2. *Évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs opérationnels du RSAP IV.*
3. *Évaluer l'interaction et la participation des États membres de la SADC à la mise en œuvre du RSAP IV.*
4. *Identifier les domaines prioritaires à prendre en compte dans la conception et la formulation des activités au-delà de 2020 dans le cadre du RSAP V.*

# **3.2 Méthodologie proposée pour l'évaluation à mi-parcours du RSAP IV**

**i. Définir l'état de la mise en œuvre:**Dans un premier temps, le consultant identifiera les éléments suivants pour chaque intervention sélectionnée dans le RSAP IV:

i) Activités mises en œuvre.

ii) Livrables produits.

iii) Ressources mobilisées entre janvier 2016 et juin 2018.

Le consultant utilisera la fiche de données fournie à l'annexe 1 de ces Termes de Référence pour compiler des informations sur chaque intervention. L'état d'avancement de chaque intervention est déterminé en fonction des progrès réalisés par rapport aux indicateurs / étapes définis dans l'annexe du RSAP IV. L'état d'avancement du programme doit être présenté à l'aide de la vue d'ensemble présentée dans l'annexe 2 de ces Termes de Référence.

**ii. *Évaluer les progrès réalisés*** Pour refléter l'accent mis par la SADC sur la gestion axée sur les résultats, le consultant évaluera également les progrès accomplis depuis janvier 2016 dans la réalisation des objectifs opérationnels énoncés dans le cadre stratégique du RSAP IV (Figure 1).

Le niveau d'atteinte de chaque objectif est déterminé sur la base des indicateurs présentés à l'annexe 3 de ces Termes de Référence. Le consultant saisira également cette occasion pour évaluer le niveau de satisfaction des relations entre les États membres, les organisations de bassin versant et le secrétariat de la SADC en ce qui concerne la mise en œuvre du RSAP IV.

**iv. *Évaluer la durabilité du programme:*** Le consultant examinera l'engagement des États membres de la SADC vis-à-vis du RSAP et évaluera la durabilité et l'intégration des projets, des résultats et des impacts du programme RSAP IV. En outre, le consultant évaluera l’utilisation du principe de subsidiarité dans l’exécution du RSAP et son efficacité.

**v. Évaluer les modes de livraison:**Le consultant doit définir et analyser les différents modes de prestation adoptés par le secrétariat de la SADC afin de garantir la mise en œuvre des différents programmes et interventions du RSAP. Les modes de prestation adoptés diffèrent principalement en fonction du niveau de responsabilité attribué au Secrétariat de la SADC selon un continuum allant de la planification stratégique à la mise en œuvre du projet. Le consultant recherchera les réactions des différentes parties prenantes sur leurs modes de prestation préférés pour mettre en œuvre le RSAP IV.

# **3.3 Approche et Méthodologie**

Le processus d'évaluation à mi-parcours devrait être fondé sur un processus consultatif et participatif ciblé. Le processus impliquera des consultations avec les parties prenantes concernées et se terminera par la validation du rapport final par les membres du Comité Technique des Ressources en Eau (WRTC).

Le processus de consultation initial repose principalement sur des visites dans les pays. Lors de ces visites, le consultant rencontrera les parties prenantes ci-dessous, notamment:

* Le Secrétariat de la SADCLe personnel de la Division de l'Eau, le Directeur de la Direction des Infrastructures et des Services, d'autres Directions et le Secrétaire Exécutif et / ou l'un de ses Adjoints.
* États membres:Les membres du WRTC, les points focaux RSAP et les cadres supérieurs du Département des affaires hydriques de chaque État membre.
* Organisations de bassins fluviaux:Secrétaire exécutif de chacune des quatre commissions de bassin de la SADC entièrement établies (Commission du cours d'eau du Limpopo [LIMCOM], Commission du bassin de l'Okavango [OKACOM], Commission du fleuve Orange-Senque [ORASECOM] et Commission du cours d'eau du Zambèze [ZAMCOM]), et des représentants clés de commissions conjointes de l'eau, de comités techniques mixtes et d'Autorités Conjointes de l'Eau sélectionnées
* Agences de mise en œuvre: Chefs d'équipe de projets RSAP IV clés dans les trois domaines stratégiques (gouvernance de l'eau, gestion de l'eau et développement des infrastructures).
* Partenaires internationaux de Coopération: Membres sélectionnes du Groupe de Référence sur la Stratégie pour l'Eau (WSRG).

Parallèlement aux consultations, le consultant examinera toute la documentation essentielle relative à la mise en œuvre du RSAP IV, y compris les documents de projet du RSAP, les procès-verbaux des réunions du WRTC et du WSRG et les comptes rendus des réunions des ministres de l'eau, entre autres.

Dans les deux premières semaines de la mission, le consultant présentera le rapport initial au comité de gestion de projet. Ce rapport comprendra un plan de travail détaillé décrivant la stratégie de consultation.

Lors de l’analyse et de la rédaction du rapport, l’équipe peut mener d’autres consultations limitées dans le but d’obtenir des informations essentielles supplémentaires, la confirmation de faits et opinions critiques, etc. Aucune visite de grande envergure n’est prévue dans ces consultations. Dans le cadre du processus de validation, le consultant organisera un atelier régional pour présenter et consolider les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours.

# **3.4 Livrables**

Le consultant produira les livrables suivants dans les délais impartis:

* Rapport initial, y compris le budget révisé, plan de travail et une stratégie de consultation (dans les 2 semaines de la désignation); la méthodologie de l'évaluation à mi-parcours sera présentée lors d'un atelier organisé par le Secrétariat de la SADC au cours du premier mois de lancement d'activités.
* Instruments de suivi et d'évaluation complétés, soumis à la fois en copie papier et électronique (soumis avec le rapport d'avancement)
  + RSAP IV Fiche de données pour toutes les interventions.
* Rapport de situation présentant les résultats préliminaires de l’évaluation à mi-parcours, y compris l’aperçu programmatique du RSAP IV et le cadre stratégique du RSAP IV. Le rapport devrait servir de base aux discussions de l’atelier régional et être présenté d’ici la fin du troisième mois de la nomination.
* Présentation au WRTC et au WSRG (les dates seront fixées par le secrétariat de la SADC).
* Rapport de synthèse de l'atelier régional (dans les deux semaines suivant l'atelier).

Rapport final à la fin du sixième mois de nomination. Le rapport devrait présenter les résultats de l'évaluation à mi-parcours. Le rapport doit être aussi clair et concis que possible, se concentrer sur les constatations, les conclusions et les recommandations, et inclure un sommaire exécutif. En organisant les sections conclusions et recommandations, le consultant devrait prendre en compte la période de mise en œuvre du RSAP IV et au-delà de 2018 à 2020. Les données à l'appui et l'analyse doivent être annexées. La structure du rapport devrait faciliter les liens entre l'ensemble des preuves, l'analyse et la formulation des recommandations.

Le consultant doit donner au comité de gestion du projet au moins 2 semaines pour examiner et commenter les différents résultats présentés.

# **4.0 Arrangements de gestion**

Le projet sera mis en œuvre sous la supervision du Comité de gestion du projet (PMC), composé des responsables respectifs du secrétariat de la SADC et des responsables de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Le rôle du PMC est de fournir des conseils en matière de gestion et de gouvernance au consultant, ainsi que de guider la personne dans la mise en œuvre du projet (par exemple, des visites dans les États membres). Le PMC fournira également un forum pour examiner et approuver tous les documents de projet et les livrables. Le consultant présentera le rapport initial, le rapport d'avancement et le rapport final au PMC.

# **4.1 Experts requis**

La revue à mi-parcours sera dirigée par un consultant senior, secondée par une équipe multidisciplinaire d'experts. Les experts sélectionnés doivent être ceux qui n'ont pas participé à la mise en œuvre ou à la gestion du RSAP IV actuel afin de maintenir un certain niveau d'objectivité et d'indépendance.

1. Chef d'équipe:Le chef d'équipe est responsable de:
2. préparer le rapport initial;
3. mener des consultations avec le secrétariat de la SADC et les partenaires internationaux de coopération ;
4. analyser les résultats préliminaires; et
5. Rédiger le rapport de situation et le rapport final.

Le chef d'équipe est également responsable de la coordination générale et de la mise en œuvre du projet. Le chef d'équipe doit assurer la liaison directe avec le PMC et assurer une coordination étroite avec le secrétariat de la SADC et le responsable de la GIZ.

1. Expert en gestion des ressources en eau: L'expert est responsable des consultations avec les États membres et les institutions de cours d'eau partagés. L'expert est également responsable de la compilation des données et des informations recueillies lors des consultations, en utilisant les instruments de suivi et d'évaluation de la SADC présentés dans les annexes 1 et 2 de des Termes de Référence.
2. Expert en développement organisationnel:Il incombe au conseiller d’appuyer l'évaluation à mi-parcours dans l’évaluation des modes de prestation.
3. Expert en suivi et évaluation:L’expert est chargé d’examiner le système de suivi et d’évaluation de la SADC sur la base des instruments élaborés par la Division de l’eau et utilisés dans le cadre du processus de consultation.

# **5.0 Arrangements de mise en œuvre**

Personnel: Le cabinet de conseil est chargé de fournir tout le soutien financier et administratif nécessaire pour assurer la gestion efficace et transparente du projet.

Voyage: Le consultant doit assurer un transport adéquat à l'équipe de projet tout au long de la période de mise en œuvre du projet.

Ateliers: Dans le cadre de sa mission, le consultant organisera un atelier régional pour valider et consolider les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours. L'atelier se tiendra dans la région de la SADC, très probablement dans la région de Johannesburg, en Afrique du Sud, afin de garantir la rentabilité. Il est envisagé de tenir un atelier de deux jours pouvant accueillir jusqu'à 40 participants de la région de la SADC.

Le consultant assumera ses coûts de planification, de préparation et de participation aux réunions, formations et ateliers (y compris les frais de déplacement, d’hébergement et autres frais pertinents pour l’équipe du consultant).

**Un montant - spécifié dans le contrat - est prévu en tant que budget pour la participation des parties prenantes aux réunions, formations et ateliers, et décaissé contre la fourniture de preuves.**

Ce montant doit couvrir les coûts de la participation des parties prenantes aux réunions susmentionnées ainsi qu’aux sessions de formation proposées (par exemple, les coûts liés au lieu de la réunion, aux déplacements, à l’hébergement, à la nourriture, à la documentation de base, au matériel). Le consultant présentera un concept détaillé et un budget avec le rapport initial.

# **6.0 Planification**

L'évaluation à mi-parcours du RSAP IV devrait commencer en septembre 2018 et devrait s'achever sur une période de six mois. L'exercice de l'évaluation sera exécuté dans les six mois.

# **7.0 Préparation du RSAP IV**

Pour éviter les écarts entre la mise en œuvre du RSAP IV et du RSAP V, le processus d’évaluation à mi-parcours servira à éclairer la mise en œuvre des activités du RSAP IV jusqu’en 2020 et à définir les domaines prioritaires à prendre en compte dans le RSAP V et à faire les recommandations nécessaires à prendre en compte lors de l'élaboration du RSAP V. Le RSAP V sera mis en œuvre de 2020 à 2024. On s’attend donc à ce que l'évaluation porte également sur l’avenir du RSAP.

# **8.0 Conditions de candidature et date limite de soumission**

Les consultants intéressés doivent envoyer les documents suivants:

* Interprétation des Termes de Référence, y compris la méthodologie proposée, le plan de travail et le curriculum vitae de l’équipe de consultants.
* Proposition financière.

Tous les documents doivent être envoyés par courrier électronique à:

M. Dumisani Ndzebele ([dmndzebele@sadc.int](mailto:dmndzebele@sadc.int)) avec copie à Mlle Joy Phiri ([jphiri@sadc.int](mailto:jphiri@sadc.int))

Date limite d'inscription: 26 octobre 2018 (Vendredi)

**Annexe 1. État de la mise en œuvre de l'évaluation à mi-parcours**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fiche de données d'intervention RSAP IV** | |  |
| **Intervention** |  | **Nombre:** |
|  |  |  |
| **Objectif** |  |  |
|  |  |  |
| **Cible** |  |  |
|  |  |  |
| **Statut** |  |  |
|  |  |  |
| **Finance** |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Activités** |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Livrables** |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| *Utilisez une feuille par intervention. Les sources d’information comprennent des entretiens avec les parties prenantes cibles et les procès-verbaux des réunions du WRTC et du WSRG.* | | |

**Annexe 2. État de la mise en œuvre de l'évaluation à mi-parcours**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Aperçu Programmatique du RSAP IV** | | **Statut** | **Remarques** |
| Programme 1 | INSTRUMENTS REGIONAUX DE COOPERATION |  |  |
| Programme 2 | ÉTABLISSEMENT ET RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DES ÉTATS OCÉANIQUES ET DES INSTITUTIONS DES COURS D'EAU PARTAGÉ (SWI) DANS LA RÉGION DE LA SADC CONTINENTALE |  |  |
| Programme 3 | INTÉGRATION DU GENRE, ENGAGEMENT DES JEUNES ET DES PARTIES PRENANTES |  |  |
| Programme 4 | DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET RECHERCHE |  |  |
| Programme 5 | DÉVELOPPEMENT, EXPLOITATION ET ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES |  |  |
| Programme 6 | GESTION DES RESSOURCES EN EAU POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE |  |  |
| Programme 7 | VARIABILITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUES |  |  |
| Programme 8 | L’INDUSTRIALISATION ET APPROCHES DE LIEN |  |  |
| *Remarques* |  | *Remarques: Le statut de chaque programme est déterminé en fonction du statut de mise en œuvre agrégé des interventions correspondantes.* | |
| *Statut* |  |
| *Réalisé* |  |
| *En cours* |  |
| *Problème* |  |

**Annexe 3. Indicateurs RSAP IV.**

**Voir** [**https://www.sadc.int/files/9914/6823/9107/SADC\_Water\_4th\_Regional\_Strategic\_Action\_Plan\_English\_version.pdf**](https://www.sadc.int/files/9914/6823/9107/SADC_Water_4th_Regional_Strategic_Action_Plan_English_version.pdf) **- pages 40-43**

1. <https://www.sadc.int/files/9914/6823/9107/SADC_Water_4th_Regional_Strategic_Action_Plan_English_version.pdf> [↑](#footnote-ref-1)